

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE  
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO  
**COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération  
n° DEL211221-20

**SEANCE DU 21 DECEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-et-un décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie à huis clos (article 6, II de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020), sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

**Etaient présents :** ROCCHI André ; PAOLI Christian ; FILIPPINI Marie-Laure ; FRATICELLI Jean-Jacques ; SANTONI Marie-Josée ; GUIDICELLI Sébastien ; ANDREANI Agnulina ; SUSINI Vincent ; DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; OTTOMANI Jean-François ; COLOMBANI Victoria ; ELEGANTINI Muriel ; PIERI Pierre-Louis ; PAOLI Jules François ; FABRE-ACHILLI Nadine ; SALDANA Esteban ; FARENC Nicole ; POLINI André.

**Etaient représentés :** FRANCISCI Lisa par SUSINI Vincent ; PAOLI Franck par PAOLI Christian ; MICAELLI Marie-Luce par ANDREANI Agnulina ; BARBONI Toussaint par GUIDICELLI Sébastien ; ANGELI Filippu Antone par PIERI Pierre-Louis ; GAMBOTTI Marie-Pierre par SUSINI Vincent ; MURGIA Sandrine à PAOLI Christian ; VILLARD-ANGELI Dominique par FARENC Nicole ; PIREDDA Albert par SALDANA Esteban.

**Secrétaire de séance :** Victoria COLOMBANI

Nombre de Membres en exercice : 27

Présents : 18

Votants : 27

Vote pour : 27

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 22/12/2021

Convocation : 14/12/2021

**OBJET : PLAN AVENIR MONTAGNE -DEMANDE D'AIDE AU TITRE DU SCHEMA D'AMENAGEMENT DE DEVELOPPEMENT ET DE PROTECTION DU MASSIF CORSE (SADPM)- OPERATION AVENIR MONTAGNE PRUNELLI DI FIUM'ORBU**

Le Maire expose au Conseil Municipal :

Afin de régénérer notre village, il serait envisageable de mettre en place une stratégie d'écotourisme mettant en avant l'histoire, la biodiversité de son environnement et permettant de rapprocher le visiteur de la population locale, dans le cadre du projet « Avenir Montagne Prunelli di Fium'Orbu ».

Celui-ci prend en compte l'accompagnement des publics vulnérables, la mise en place des mobilités actives et des sentiers parcours vélo et ce dans une logique du développement local durable.

Ainsi trois projets s'inscrivent dans cette optique à savoir :

- La mise en valeur et la réhabilitation de l'ancien presbytère,
- La mise aux normes d'accessibilité PMR du bâtiment l'écomusée Mnemosina et réfection partielle,
- L'ouverture d'un sentier entre Padula et le pont de Cotti sur une distance de 3,5 km.

Les travaux afférents à ce projet ont été estimés à 430 000,00 € HT

Les honoraires afférents à ce projet ont été estimés à 43 000,00 € HT

Soit un total de 473 000,00 € HT pour l'ensemble de cette opération.

Cette initiative au plan avenir montagne est susceptible de s'inscrire dans la mesure 3.1 Tourisme de Montagne du règlement des aides mettant en œuvre le schéma d'aménagement de protection et de développement de la montagne de 2022

Afin de permettre la réalisation de cet investissement, il conviendrait de recourir à un plan de financement, tel que :

- Collectivité de Corse : 75% au titre du schéma d'aménagement de développement et de protection du massif corse soit 354 750,00 €
- Etat : 5% soit 23 650,00 €
- Commune de Prunelli di Fium'Orbu : 20% soit 94 600,00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

-D'approuver le projet « Opération Avenir Montagne Prunelli di Fium'Orbu pour un montant total de 473000,00 € HT

-De recourir au plan de financement proposé tel que :

- Collectivité de Corse : 75% au titre du schéma d'aménagement de développement et de protection du massif corse soit 354 750,00 €
- Etat : 5% soit 23 650,00 €
- Commune de Prunelli di Fium'Orbu : 20% soit 94 600,00 €

-D'inscrire au budget les crédits nécessaires.

-De donner pouvoir au Maire pour signer tout document concernant cette opération.

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.**



**Le Maire,**